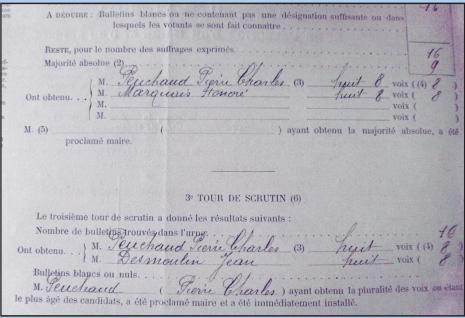
LES MAIRES de Vars

Seconde partie

Avant de faire connaissance avec les maires du vingtième siècle, une précision est à apporter quant aux diverses élections de Pierre-Charles Peuchaud. En 1888, le conseil municipal, élu au suffrage universel, procède à l'élection du Maire, le 20 mai P-C PEUCHAUD recueille 9 voix contre 7 données à J-A Desmoulin. En 1892 une nouvelle élection a lieu, les deux candidats se retrouvent au 3° tour à égalité et P-C PEUCHAUD est réélu au bénéfice de l'âge (et non nommé).



Extrait « élection du maire 1892 »

Eugène MAUDET, propriétaire à Couziers, assumera les fonctions de maire du 10 mars 1895 au 30 avril 1906. Avec ses municipalités successives, il aura à cœur d'effectuer des travaux conséquents dans l'église mais aussi de construire un logement pour l'institutrice dans l'ancienne mairie et de lancer l'étude pour la construction de l'école de Couziers

\rightarrow

Auguste TETAUD ou TESTAUD (selon les documents), demeurant à Fonciron, lui succède en 1906, Vars compte 1 557 habitants, 16 conseillers municipaux et 557 électeurs.

Peu de temps après, le 17 mai 1908 Léon COURTIN, habitant Rouhénac, prend ses fonctions. Il conduira la construction de l'école de Couziers et veillera à l'entretien des chemins vicinaux pour rejoindre le Portal à la Rivière notamment mais aussi le chemin de Cervolles (Servol), de Fonsazy à la gare, ou encore de Nitrat à la gare, lequel chemin causa beaucoup de tracas pour sa réalisation.

En 1912 et 1917, les élections reconduisent Léon COUR-TIN mais le 18 octobre 1919, il cédera sa place à nouveau à Auguste TETAUD pour 6 ans. Ce sera ce dernier qui inaugurera le monument aux morts érigé Aux Enfants Morts pour La France.

En 1924, le conseil municipal donne la majorité par 7 voix à M. Tétaud mais il refusera. Un second tour conduira M. Gabriel GUITARD de Pétouret à prendre les fonctions de Maire. Il renouvellera 2 fois son mandat d'élu et verra s'installer l'électricité sur la place publique et le nouveau

pont-bascule de 10 tonnes près de l'école, l'ancien est alors installé à Couziers.

M. Guitard démissionne le 8 décembre 1936, Auguste TETAUD reprend alors les fonctions de maire jusqu'aux élections de 1937. Cette fois le conseil municipal donne la majorité des voix à Léon Courtin qui renonce pour raison de santé. Au 2^{ème} tour, Auguste TETAUD recueille à nouveau une majorité de voix et se retrouve à la tête d'un conseil municipal de 13 membres cette fois, la population ne

comptant plus que 1166 habitants et 472 électeurs.

Aux élections de 1942 provoquées par la démission d'Auguste Tétaud, c'est André CLANCHE qui officiera pour 2 années. Il entérinera la suppression de l'octroi perçu auprès des commerçants lors des foires et marchés. (loi n° 379 du 2 juillet 1943 portant suppression de l'octroi)

Le 8 Octobre 1944, Odile LIZOT alors président de « l'Association d'éducation populaire et de retour à la terre » est élu maire. On lui doit, entre autre, une belle animation dans le village : le cinéma. Il démissionnera le 11 février 1945.

André CLANCHE est de nouveau élu le 20 mai 1945 mais pour cause d'inéligibilité (raison non mentionnée dans le procès-verbal), le 5 août de la même année, c'est Gaston CLERFEUILLE qui assumera la fonction de maire. Lors du scrutin d'octobre 1947, Gaston CLER-

FEUILLE conserve son fauteuil de maire. Les 12 conseillers qui l'entourent ont été élus par 665 votants sur 809 électeurs, en effet depuis 1944 les femmes ont acquis le droit de vote. Durant son mandat, les halles se transforment en salle des fêtes sous la houlette d'un comité des fêtes très actif et un enseignement postscolaire est mis en place pour les adultes volontaires.

Après la démission de Monsieur Clerfeuille pour raison de santé, Edmond PETIT sera élu en 1951, le 28 juillet.

Les élections municipales d'avril et mai 1953 puis de mai 1959 et de mars 1965 reconduisent Edmond PETIT dans ses fonctions. Durant ses mandats, on verra arriver le réseau d'eau potable sur le village ainsi que la construction d'un bureau de poste. Des projets de cantine, de classes supplémentaires (38 à 43 élèves par classe), d'école maternelle, de terrain de football plus adapté sont en réflexion. On agrandira aussi une première fois le cimetière et le remembrement modifiera beaucoup de chemins ruraux.

Le 28 mars 1971, le conseil municipal élu lors des élections des 14 et 21 mars choisit René MARCHIVE pour maire. Il sera reconduit dans ses fonctions en 1977 puis en 1983 et en 1989. La construction d'une cantine, d'une école maternelle et plus tard d'un groupe scolaire (impliquant la fermeture de l'école de Couziers), l'organisation d'un ramassage et la gratuité des livres pour les enfants verront le jour pendant ses premiers mandats ainsi que l'aménagement de l'île du mûrier aujourd'hui Espace loisirs du Portal.

fiche 2 maires juin 2016.pub jeudi 7 juillet 2016 12:57 de la page 1 gedi 7 juillet 2016 12:57

Des bâtiments seront réhabilités suite au legs de Madame Rossignol-Lescurat décédée en 1988, dont plusieurs structures à vocation sociale telle qu'une seconde salle des fêtes (salle du pressoir) et une bibliothèque. Un terrain également légué permettra la construction d'une résidence pour personnes âgées (hameau Rossignol).

Le passage dans le 21^e siècle se fera sous les mandats de Jean Claude BONNORON, élu les 23 juin 1995 et 23 mars 2001. Une salle « d'équipements sociaux à vocation spécialisée » (salle de sports) sera construite, le gaz de ville et l'enfouissement des réseaux effectués, l'église et la mairie rénovées, la nouvelle station d'épuration envisagée. Le jardin du souvenir, la place des anciens combattants et la place du café du centre seront réalisés.

Du début du XIX^e siècle à la fin du XX^esiècle ce sont donc 22 maires qui ont officié pour la commune de Vars, certains pour des mandats très courts d'autres à plusieurs reprises renouvelés suite à des élections successives ou non.

Documentation : Archives de Vars.

Liste des électeurs, Procès-verbal de délibérations du conseil municipal.

| ACT TO SERVICE STATE OF THE SE | |
|--|---|
| DÉPARTEMENT. Charente | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| arrondissement à Angouleme | EXTRAIT DU REGISTRE |
| commune de Vary | DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| OBJET: | de la Commune de Vari |
| prin aux ilires se ser ceoles | Séance ordinaire du 13 juin 1916 |
| | L'an mil neuf cent lein, le truge |
| Le nombre de Conseillers muni- cipaux en exercice est de // | du mois de juin , à huit heurer du male. Le Conseil municipal de la commune de Vary dûment |
| | convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Courtin Hosse |
| (a) Non sculement il est nécessaire que la majorité, c'est-à-lire la morté pius un au noins des membres du Conseil municipal, assiste à la séance ; mais il faut, sour vall-der la délibération, que cette majorité prenne part au vote, pour ou contrés — Le départ ou l'abstention de queiques membres | pour la session (1) ordanam to the |
| depart on l'aissèmntion de quelques membres au moment du vote peut peralyser l'ouvre de l'assemntée. Arcêt du Conseil d'Estat du 2 mars (1870. Ville de Chaumont (Escole des commu- nes, aunée 1870, p. 61 à 67. | PRESENTS: MM. Courtue Wave Bois agood |
| Lorsque, après deux convocations successives taites par le Maire à trois jours francs d'intervalle et d'ament contactes, les membres du Consell manicipal ae se sont pas réunis en mombre suffisant, la deliberation price après la broisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents le | Farraw, Clerquelle Warehere Shenon. |
| se sons res reunis en nombre sufficient, la de- libération price agres la troinième con- rocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents La combre des membres présents la des- levations price dans ses conditions doit, con la la la la la Prédeutre, être excompagnement de la Prédeutre, être d'une opticent du proces-verba de cha- cume des deux premiers réunions qui n'ont pu aboutir. (Art. 56 de la loi du 5 avril 1884). | formant la majorité des membres en exercice (*) Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procèdé à la |
| (1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou de novembre, ou pour la session extraordinaire. | nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Clafeulle |
| Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formoile : Faits et délibé- ré à les jours, mois et an medits, et aux l'extrait en njoute : Outsignées in medits, et aux Pour revises, mois de l'estrait en registre al M. | ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonc- tions, qu'il a acceptées. |
| Pour extent contorne. On target sur register MM [Continue de la Mairie] | M. le Président browsels Le consil à face comments |
| | ters sos cirls communals |
| | le Consul, aguir avoir sebbire estima comme |
| | week arome dermenen green der granger der de value von |

Délibération du conseil municipal, voilà 100 ans.

Le conseil municipal renonce à la "distribution des prix sauf pour les élèves du certificat d'études"

fiche 2 maires juin 2016.pub de la page 2

jeudi 7 juillet 2016 12:57 Ma**condi**r